

1 L'année de toutes les intercommunalités

2014 ? C'est l'année des élections intercommunales, premières élections directes des conseillers communautaires de chaque commune (sauf dans les communes de moins de 1000 habitants) selon le même système que pour les municipales, c'est-à-dire à la proportionnelle (à la plus forte moyenne) avec une prime majoritaire attribuant en plus la moitié des postes à la liste qui arrive en tête.

2014 encore, c'est la concrétisation de la carte intercommunale partout en France (Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale SDCI) de gré ou de force de loi.

Pour « Versailles Grand Parc », c'est l'entrée de trois nouvelles communes :

- Le Chesnay avec 29 965 habitants.
- La Celle Saint-Cloud avec 21 656 habitants.
- Bougival avec 8 165 habitants.

Soit un tiers d'habitants en plus (59 786), pour former la plus grande Communauté (d'agglomération) des Yvelines avec 248 172 habitants au 1er janvier 2014 (populations totales légales).

1.1 Comment Versailles Grand Parc s'est développée en 11 ans ?

De sa création en 2003 à aujourd'hui, Versailles Grand Parc :

- est passée de 9 à 18 communes dont une commune de l'Essonne (Bièvres),
- est passée du statut de communauté de communes à celui de communauté d'agglomération, ce qui lui a permis au passage de recevoir 8 millions de plus en dotation générale de fonctionnement,
- a changé de nom, pour enfin profiter de la marque « Versailles »,
- a adopté une représentation des communes plus conforme au poids des populations tout en surreprésentant les petites et moyennes communes (proposition 2009 Essor de Versailles),
- a augmenté très lentement ses compétences.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Date	Statut et Nom	Communes	Représentation	Compétences
2003	Communauté de Communes Grand Parc	Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles, Viroflay => 9 communes	27 délégués 1 commune = 3 voix	Obligatoires : ○ Développement économique ○ Aménagement de l'espace Optionnelles : ○ Environnement et déplacements ○ Logement et cadre de vie
2004		+ Bièvres => 10 communes	30 délégués	
Sept 2006	CC Versailles Grand Parc			
2007		+ Bois d'Arcy => 11 communes	33 délégués	
2010	Communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc		63 délégués 1 commune = 3 voix + % de la population	4 compétences obligatoires ○ Développement économique ○ Aménag ^t de l'espace et déplacements ○ Equilibre social de l'habitat ○ Politique de la ville 3 compétences optionnelles : ○ Approvisionnement en eau potable ○ Environnement ○ Equip ^{ts} culturels et sportifs communautaires 3 compétences facultatives : ○ Parkings communautaires ○ Gestion d'une fourrière animale ○ Aires d'accueil des gens du voyage
2011		+ Bailly + Noisy-le-Roi + Renne-moulin => 14 communes	72 délégués 1 commune = 2 voix + % de la population	<i>Renne-moulin a une seule voix.</i>
2013		+ Chateaufort => 15 communes	75 délégués	
2014		+ Bougival + La Celle-St-Cloud + Le Chesnay => 18 communes	64 conseillers 1 commune = 1 voix + % de la population	<i>Conseillers élus en mars 2014.</i> Achèvement de la carte intercommunale des Yvelines

1.2 Le visage à grands traits des 18 communes de VGP et de Vélizy-Villacoublay

Les deux tableaux joints (qui actualisent et enrichissent nos tableaux de janvier 2011) présentent les principales données caractéristiques des 18 communes de Versailles Grand Parc :

- Populations totales et municipales légales au 1er janvier 2014 (sur la base du recensement INSEE de 2011). Noter que la baisse de la populations d'une commune est souvent corrélée avec le revenu des habitants.
- Surfaces et densités.
- Représentation au conseil communautaire avant 2014 et après les élections de mars 2014

- Echelle des revenus et inégalités à l'intérieur de chaque commune sur la base du comparateur www.comparateurterritoires.fr, élaboré par le Compas en partenariat avec la Gazette des communes et l'Observatoire des inégalités. Les données sont celles de l'Insee : revenus de l'année 2011, pour la France métropolitaine et pour une unité de consommation (l'équivalent d'une personne seule), hors impôts et prestations (cf tableau joint).
- Organes de concertation de la démocratie locale : conseils de quartier, conseil municipal des jeunes, réunions d'informations, ...
- Circonscriptions cantonales (avant la réforme en cours de discussion) et législatives.
- Jumelages internationaux.
- % de logements sociaux en 2009 ou plus récemment.
- Collèges et lycées publics.
- Equipements culturels (8 théâtres et 8 cinémas, une dizaine d'écoles de musique de tous niveaux).
- 6 piscines.
- Trois offices de tourisme (Versailles, Jouy-en-Josas et Bougival) et une vingtaine de zones d'activité existantes ou en projet.

En ce qui concerne les revenus, il faut noter un net décrochage vers le bas des trois communes du sud de la plaine de Versailles qui sont aussi celles où le pourcentage de logements sociaux est le plus élevé (avec Versailles) : Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy. Ceci doit inciter à une

réflexion sur la solidarité entre communes de Versailles Grand Parc surtout si on recherche une mutualisation en matière de pourcentage de logements sociaux.

Et Vélizy-Villacoublay ?

Par choix du conseil municipal, la commune de Vélizy-Villacoublay est entrée le 1er janvier 2014 dans la très puissante communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest GPSO centrée sur Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux (3ème communauté d'Ile-de-France et 9ème de France avec 300 000 habitants et 160 000 emplois).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, adoptée le 19 décembre 2013, a fait naître des réticences auprès des tenants du rattachement à GPSO eux-mêmes. En effet la commune est intégrée avec GPSO dans la Métropole du Grand Paris formée de Paris et des départements de la petite couronne (et des communes rattachées à leurs intercommunalités comme Vélizy-Villacoublay) et la Métropole aura en charge les questions d'habitat, d'environnement et d'aménagement au détriment des échelons locaux. Vélizy-Villacoublay pourrait utiliser la révision des cartes intercommunales en 2015 pour sortir de GPSO et alors intégrer VGP. L'engagement est acquis que les communes de GPSO ne s'opposeraient pas à cette sortie si la commune en décidait après les élections de mars 2014. Par mesure conservatoire, les employés municipaux transférés à GPSO resteront sur place.

Communes classées selon le revenu médian	Revenu mensuel 10% plus riches	Revenu mensuel médian	Revenu mensuel 10% plus pauvres	% de logements sociaux
1 - Les Loges-en-Josas	nd	3 280 €	Nd	3 %
2 - Rocquencourt	6 521 €	3 120 €	1 243 €	6.9 %
13 - Versailles	5 496 €	2 548 €	1 039 €	17.4 %
14 - Le Chesnay	5 432 €	2 456 €	1 200 €	11.4 %
15 - La Celle-St-Cloud	5 689 €	2 416 €	980 €	13 % fin 2013
16 - Bois d'Arcy	3 707 €	2 171 €	1 076 €	14.2 %
17 - Fontenay-le-Fleury	3 799 €	2 063 €	817 €	24.5 %
18 - St-Cyr l'École	3 735 €	1 938 €	757 €	39.28 %
Yvelines	4 429 €	2 134 €	795 €	

1.3 La représentation des communes au Conseil de Versailles Grand Parc

Dans la perspective de l'entrée des trois nouvelles communes dans VGP et pour éviter une assemblée trop nombreuse, les maires des 15 communes « anciennes » ont décidé (avant l'arrivée des nouvelles communes) de modifier encore une fois le mode de représentation qui avait déjà singulièrement évolué et de limiter la représentation aux 64 conseillers prévus par la loi. Ainsi, depuis la règle uniforme de départ « une commune, trois voix », on a tenu compte de plus en plus du poids des populations (selon une proposition de Essor de Versailles faite lors du passage à la communauté d'agglomération) et on a diminué le nombre minimum de conseillers de 4 à 3 puis aujourd'hui

à 2 (1 pour Rennemoulin). Cependant, VGP a décidé par consensus des maires de ne pas retenir la règle générale légale qui fixe le nombre de conseillers proportionnellement à la population des communes.

Les petites communes restent mieux représentées que le poids de leur population : 3% des conseillers à Chateaufort, aux Loges-en-Josas et à Rocquencourt pour 1% de la population et 30% des conseillers à Versailles pour 36% de la population. Et leurs conseillers représentent un plus petit nombre de citoyens: 111 habitants à Rennemoulin contre 4532 à Versailles et 5243 à La Celle-St-Cloud.

Il est à noter que le système de représentation n'a pas été formellement défini entre le 1^{er} janvier et les élections : le préfet a dû prendre un arrêté qui, selon les termes de la loi, retient la règle générale

de la stricte proportionnalité pour cette période transitoire ; les grosses communes y sont mieux représentées : Versailles a dans ce système 25 conseillers sur 69 soit 36% et exactement le poids de sa population.

Pour contourner la difficulté, les maires « anciens » ont décidé de « neutraliser » en quelque sorte la période entre l'entrée des 3 nouvelles communes et les élections. Ils ont concrètement décidé ne pas faire élire des conseillers en nombre différent du nombre qui prévalait jusqu'à la fin 2014 (mais la commune du Chesnay a élu ses 8 conseillers ...), de suspendre les travaux du conseil jusqu'aux élections de mars 2014 (ils ont fait voter une délégation temporaire de compétences supplémentaires au Bureau Communautaire pour assurer la continuité des activités) et d'attendre avril pour réviser les statuts anciens (qui pourtant prévoient au moins une réunion par trimestre).

1.4 Plus de démocratie et entrée de (certaines) oppositions municipales

Nous avons déploré de façon récurrente la faible connaissance de Versailles Grand Parc de la part de ses habitants mais aussi la faible information qu'ils recevaient en la matière.



Un panneau bien petit pour un grand parc !

Les habitants ont pu remarquer le logo de VGP sur les bus ou sur les bennes à ordures, lire quelques lignes publiées dans les informations municipales (après un fugace bulletin intercommunal mal distribué et vite arrêté pour des raisons de coûts).



Le sigle de VGP sur les bus

Ils ont pu rechigner après avoir découvert la colonne « intercommunalité » de leurs feuilles d'impôts locaux. Ceci ne fait pas une politique de communication.

Début 2014, pratiquement personne ne sait que les élections municipales de mars 2014 s'accompagnent des élections directes des conseillers communautaires avec le même bulletin de vote.

Or une bonne démocratie doit s'accompagner d'une bonne information. Les électeurs voteront en toute connaissance de cause s'ils sont bien informés. Réciproquement les élections peuvent être l'occasion de parler de l'intercommunalité. Mais les enjeux municipaux risquent de l'emporter et l'intercommunalité risque de retomber dans son anonymat.

Dans les communes qui ont au moins quatre conseillers communautaires, un enjeu direct est l'entrée de conseillers de l'opposition municipale. En effet en dessous de quatre conseillers, c'est-à-dire dans 13 communes, la règle de la prime à la liste majoritaire (qui s'applique aussi aux municipales) conduit à affecter tous les postes à cette liste. A Versailles, il devrait probablement y avoir autour de 4 conseillers d'opposition sur 19. Dans les quatre autres communes, il y aura 0 ou 1 élu d'opposition selon le nombre de voix obtenus par la liste correspondante, sans doute 1 au Chesnay qui aura 6 conseillers communautaires.

Communes	Conseillers	Opposition
Viroflay	4	0 ou 1 ?
Versailles	19	4 environ ?
Le Chesnay	6	1 environ ?
La Celle-St-Cloud	4	0 ou 1 ?
Saint-Cyr -l'Ecole	4	0 ou 1 ?
Total	64	4 à 8 ?

Le nombre de conseillers des oppositions municipales restera globalement limité mais les débats en conseil communautaire n'auront plus totalement le même caractère et seront probablement plus animés. Chaque délibération pourra être l'occasion d'un échange d'arguments en public sur les décisions prises en bureau des maires. Certaines délibérations conduiront à des votes identiques de la part des conseillers de la même commune, notamment pour défendre les intérêts de celle-ci ; d'autres pourront faire apparaître des voix discordantes par grandes forces politiques ou par la logique des oppositions internes à certaines communes.



Les bennes à ordures aux couleurs de VGP

Données sur les communes de VGP actualisées au 01-01-2014 selon le recensement INSEE de 2011

18 communes de VGP en 3 zones de 6 communes et Vélizy-Villacoublay	Population totale au 1-1-2010	Population totale au 1-1-2013	Population totale au 1-1-2014 recensement 2011	Surface km2	Densité hab / km2 en 2013	Nombre de délégués de VGP à 15 fin 2013	Population municipale au 1-1-2014 recensement 2011	Population municipale 2013	Nombre de conseillers communautaires VGP 18 application stricte de la loi	Nombre de conseillers comm unautaires en avril 2014	Population représentée par 1 conseiller	Conseillers par 10 000 habitants	% de population	% des conseillers
Vallée de la Bièvre et plateau de Saclay	21 318	22 333	22 484	39,47	566	21	21 885	22 077	7	12	1 840	5	9%	19%
Bièvres (91)	5 104	4 747	4 560	9,89	480	4	4 462	4 643	1	2	2 322	4	2%	3%
Jouy-en-Josas	8 230	8 316	8 393	10,14	820	4	8 211	8 187	2	2	4 094	2	3%	3%
Les Loges-en-Josas	1 504	1 596	1 594	2,47	646	3	1 546	1 548	1	2	774	13	1%	3%
Buc	5 629	5 492	5 423	8,07	681	4	5 245	5 312	1	2	2 656	4	2%	3%
Toussus-le-Noble	851	990	1 039	4,02	246	3	1 006	958	1	2	479	21	0%	3%
Chateaufort	-	1 192	1 475	4,88	244	3	1 415	1 429	1	2	715	14	1%	3%
Centre nord	138 586	167 409	168 049	45,76	3 658	28	164 126	163 623	46	37	4 422	2	68%	58%
Viroflay	16 251	16 224	16 049	3,49	4 649	6	15 723	15 905	4	4	3 976	3	7%	6%
Versailles	88 927	88 253	88 470	26,18	3 371	19	86 307	86 110	25	19	4 532	2	36%	30%
Le Chesnay	30 068	29 682	29 965	4,74	6 262	-	29 226	28 975	8	6	4 829	2	12%	9%
Rocquencourt	3 340	3 290	3 294	2,78	1 183	4	3 217	3 215	1	2	1 608	6	1%	3%
La Celle-Saint-Cloud	-	21 374	21 656	5,82	3 673	-	21 181	20 971	6	4	5 243	2	9%	6%
Bougival	-	8 586	8 615	2,75	3 122	-	8 472	8 447	2	2	4 224	2	3%	3%
Plaine de Versailles	56 672	57 026	57 639	30,09	1 895	25	56 213	55 662	16	15	3 711	3	23%	23%
Bailly	4 167	4 082	4 074	6,52	626	4	3 902	3 914	1	2	1 957	5	2%	3%
Noisy-le-Roi	8 300	8 107	8 058	5,43	1 493	4	7 765	7 811	2	2	3 906	3	3%	3%
Rennemoulin	146	116	117	2,22	52	1	112	111	1	1	111	90	0%	2%
Saint-Cyr -l'École	17 282	17 976	18 254	5,01	3 588	6	17 665	17 401	5	4	4 350	2	7%	6%
Fontenay-le-Fleury	13 105	12 865	13 142	5,43	2 369	5	12 981	12 732	3	3	4 244	2	5%	5%
Bois d'Arcy	13 672	13 880	13 994	5,48	2 533	5	13 788	13 693	4	3	4 564	2	6%	5%
VGP à 18	186 568	246 768	248 172	115,32	2 140	75	242 224	241 362	69	64	3 771	3	100%	100%
Vélizy-Villacoublay	20 251	20 348	20 987	8,93	2 279	-	20 711	20 089	-	serait 4	5 000	-	-	-
			croissant											
			décroissant											

La population municipale ne prend pas en compte les gens de passage comme les étudiants.

18 communes de VGP en 3 zones de 6 communes et Vélizy-Villacoublay	Revenu mensuel des 10% plus riches	Revenu mensuel médian	Revenu mensuel des 10% plus pauvres	Degré d'inégalité dans la commune (indice de GINI)	Conseil de quartier CQ Conseil des jeunes CMJ Réunion de quartier RQ	Député des Yvelines et canton (conseiller général)	Jumelage	Logements sociaux % en 2009 et chiffre 2012	Collège public	Lycée public	Théâtre	Cinéma	Musique	Piscine	Office de tourisme	Zone d'activité économique existante et en projet (p)
Vallée de la Bièvre et plateau de Saclay																
Bièvres (91)	5 892	2 825	1 269	0,37	6 RQ	5ème Essonne/ Bièvres	Palestrina Italie	10,2% 13% en 2013	Igny (91)	Massy (3)	-	-	-	-	-	Burospace Val de Sygrie p
Jouy-en-Josas	5 813	2 962	1 338	0,31	RQ	2ème / Versailles sud	Bothwell Ecosse Meckesheim All	11,9 (8,8)	Vélizy-V	Versailles	-	-	Ecole	-	oui	Jouy Technologie Le Petit Robinson
Les Loges-en-Josas	-	3 280	-	-	non	id	-	3 % non soumis à quota	Buc	Buc et Versailles (5)	-	-	-	-	-	La Croix Blanche
Buc	5 245	2 825	1 331	0,31	CMJ	id	Bad-Schw albach et Postdam All	11,5 (11,5)	2 dt franco-alld	Franco-alld	-	-	Ecole	-	-	Buc
Toussus-le-Noble	-	2 780	-	-	non	id	Duxford Anglet	19% en 2013 non soumis à quota	Buc	Buc et Versailles (5)	-	-	-	-	-	Aérodrome Airparc
Chateaufort	-	3 005	-	-	-	2ème/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Safran
Centre nord																
Viroflay	5 273	2 772	1 205	0,33	Non élus dans les Commissions du Conseil	2ème / Viroflay	Hassloch All Kolokani Mali	8,7 (7,3)	1	Versailles (5)	-	-	Conservatoire	1	-	La Pépinière
Versailles	5 496	2 548	1 039	0,38	9 CQ	1ère et 2ème N, NO, Sud	NON par principe	17,4 (15,9)	5 collèges	5 lycées	Montansier	Roxane & Cyrano	Conservatoire Régional	2	oui	Satory Ouest p Fon p Moser
Le Chesnay	5 432	2 456	1 200	0,36	Habitant référent par quartier	3ème / Le Chesnay	Heppenheim All	11,4	1	1+ Versailles (5)	La Grande Scène et Nouvelle France	Parly 2	Ecole	1	-	Parly 2
Rocquencourt	6 521	3 120	1 243	0,35	non	3ème / Le Chesnay	Schönaich All	6,9	Le Chesnay	Le Chesnay Versailles (5)	-	-	Conservatoire	-	-	ex Mercedes p
La Celle-Saint-Cloud	5 689	2 416	980	0,41	CMJ	3ème/ La Celle St-Cloud	Beckum All	13 fin 2013	2	3	1	1	Ecole	1	-	-
Bougival	5 694	2 584	1 054	0,39	-	3ème/La Celle St-Cloud	Palmeira de Braga Portugal	15,4 fin 2013	La Celle St-Cloud -Croissy	La Celle St-Cloud	Le Grenier	2	Conservatoire	-	oui	-
Plaine de Versailles																
Bailly	5 628	3 095	1 451	0,35	Comités consultatifs	3ème / St-Nom-la-Bretèche	Cf Noisy	4	Noisy-le-Roi	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	Bailly
Noisy-le-Roi	6 137	3 004	1 291	0,35	non	id	Albion USA Godella Espagne	7,4	1	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	Burocampus Chaponval p
Rennemoulin	-	nd	-	-	-	id	-	Non soumis à quota	Noisy-le-Roi	La Celle St-Cloud (3)	-	-	-	-	-	-
Saint-Cyr –l'Ecole	3 735	1 938	757	0,32	Assemblées de Q et CMJ	11ème / St-Cyr l'Ecole	Butzach All	39,3	1	3 dont 1 militaire	Gérard Philippe	« Les yeux d'Elsa »	-	1	-	Renard p Les portes p
Fontenay-le-Fleury	3 799	2 063	817	0,31	7 CQ et CMJ	id	Crevoillet Esp Daaden All	24,5	1	St-Cyr (3)	1	Me Sa Di	-	-	-	Fossé Pâté
Bois d'Arcy	3 707	2 171	1 076	0,27	8 comités consultatifs + CMJ	1ère / Montigny	Michel All	14,2 (7,2)	1	St-Cyr (3)	-	-	-	-	-	La Croix Bonnet
VGP à 18																
Vélizy-Villacoublay	3 992	2 219	1 046	0,29	7 CQ et CMJ	2ème / Vélizy Villacoublay	Harlow Anglet Dietzenbach All	11,2 (9,2)	2	Versailles (5)	L'Onde	Vélizy 2	-	1	-	plusieurs

Cà va bouger dans les intercommunalités :

- **23 et 30 mars 2014** : Premières élections des conseillers communautaires au suffrage universel, selon les mêmes dispositions que celles des conseillers municipaux : deux listes sur chaque bulletin.
- **30 juin 2014** : Date limite de délibération pour la révision de la répartition du Fonds national de Péréquation Intercommunale et Communale FPIC (570 M€ en 2014).
- **2014** :
 - Réduction des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités (-840 M€)
 - Les communautés d'agglomération deviennent responsables des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).
 - Débat sur la question des transferts de pouvoirs de police spéciale.
 - Elaboration et mise en œuvre du contrat de ville unique associant l'Etat et toutes les collectivités.
- **2015** :
 - Réduction supplémentaire des dotations de l'Etat aux communes et aux intercommunalités de 840 M€, soit -1 680 M€ par rapport à 2013.
 - Adoption du schéma directeur de mutualisation des services élaboré par les communes et leur intercommunalité.
 - Révision du schéma départemental de coopération intercommunale SDCl (carte des intercommunalités) après recomposition des commissions départementales correspondantes.
- **Prochain mandat 2014-2020** :
 - Si l'intercommunalité a la compétence transports, participation au schéma régional d'inter-modalité et nouvelles stratégie d'inter-modalité.
 - Révision des valeurs locatives, bases des impôts locaux.

1.5 Participation de la société civile : Création du CODEVGP (Conseil de Développement de VGP)

La démocratie locale s'appuie sur trois piliers :

- Bien sûr, les élections qui fondent la légitimité démocratiques des élus.
- Une bonne information des citoyens, notamment en matière de concertation, d'enquêtes publiques et d'accès direct aux documents publics. Malheureusement et trop souvent, bien qu'à l'heure de l'open data, la communication officielle ne remplace pas ou très mal l'accès à l'information (cf article sur l'Open data à la fin).
- Enfin, la participation des citoyens à la vie des collectivités à travers toutes les structures institutionnelles obligatoires ou pas.

Sur ce dernier point, nous préconisons la création avant la fin 2014 du Conseil de Développement de Versailles Grand Parc (CODEVGP). La *loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* du 25 juin 1999, dite loi Voynet, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs en exigeant la création d'un conseil de développement au sein de chaque « agglomération » (article 26). Ce conseil est librement organisé et composé à l'échelle locale. Les Conseils de Développement ont pour vocation de faire participer les habitants aux projets de territoire. Ces instances de démocratie participative apportent aux élus des intercommunalités un éclairage citoyen pour construire l'avenir.

Les communautés d'agglomération voisines de Versailles Grand Parc se sont dotées de telles institutions : Conseil de Développement de St-Quentin-en-Yvelines CODESQY et Comité Economique et Social de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) ; toutes deux participent à la Coordination des Conseils de Développement Franciliens. Ils rencontrent régulièrement le Conseil économique, social et environnemental régional, deuxième assemblée régionale et apportent ainsi au niveau régional les préoccupations locales. Ces échanges se déroulent notamment à l'occasion des rencontres annuelles de la société civile francilienne. De plus, les conseils de développement se regroupent dans une association informelle dénommée « coordination nationale des conseils de développement ».

A l'image des autres Conseils de développement, le CODEVGP travaillerait à la demande du Conseil Communautaire et de son président ou par auto-saisine sur des sujets aussi divers que :

- le budget, les finances et les investissements avec un rapport annuel à la demande du président au moment essentiel du vote du budget,
- les transports et déplacements : dessertes, projets d'infrastructures (Grand Paris Express, tangentielles, mise à niveau du réseau existant...), plan local de déplacement et plan de déplacements inter- entreprises ou inter-

administrations sur plusieurs communes, schéma des circulations douces, ...

- l'aménagement du territoire : avis sur les nombreux documents régionaux (SDRIF, Grand Paris...), plan du réseau haut débit et surtout, planification communautaire obligatoire ou pas : (Schéma de Cohérence Territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal délégué par la loi aux intercommunalités et plan local de l'habitat, agenda 21 ou plans environnementaux, ...),
- le développement économique : attractivité de VGP, université et recherche, emploi, responsabilité sociétale des entreprises,
- la vie des habitants de VGP : vision prospective, culture, santé, tissu associatif, démographie et conséquences, ...

En outre, des commissions particulières pourraient travailler sur des sujets plus ciblés (circulations douces ou espaces boisés par exemple) ou limités à certaines zones géographiques (plaine de Versailles en liaison avec l'association APPVA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets), vallée de la Bièvre, aérodromes de Toussus-le-Noble et de Saint-Cyr l'Ecole), ...

1.6 Quel projet et quelles compétences nouvelles pour Versailles Grand Parc ?

Les compétences déléguées par les communes membres de Versailles Grand parc restent très limitées, comme le montre l'examen du budget et surtout la comparaison que nous pouvons faire avec celui d'une communauté plus avancée comme celle de St-Quentin-en-Yvelines (encart joint). Nous y trouvons quelques services, essentiellement « ordures ménagères » et « écoles de musique », un faible investissement et une absence de dette. Ceci ne fait pas un vrai projet de territoire et n'est sans doute pas optimal économiquement car cette situation ne permet pas de tirer toute la synergie possible des moyens mis en commun et notamment des personnels communautaires et des capacités de financement (dette nulle).

Le projet de loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) en cours d'adoption prévoit le transfert automatique des Plans locaux d'urbanisme aux communautés d'agglomération dans un délai de trois ans sauf minorité de blocage des communes (un quart des communes soit 5 communes de VGP représentant 10% des habitants soit 24 817 habitants), les maires gardant la prérogative essentielle que sont les autorisations d'urbanisme. Ce serait l'occasion d'une véritable réflexion en commun sur l'avenir des territoires de VGP. L'intégration de contraintes sur certains espaces pourrait se faire très progressivement dans des versions de plus en plus « communautaires » des documents.

VGP pourrait, a minima, élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Budget de VGP et comparaison avec St-Quentin-en-Yvelines

Budget Primitif 2014 de VGP

Le budget primitif a été voté sur le nouveau périmètre des 18 communes sans que les conseillers des 3 nouvelles communes puissent donner leur avis. Cependant, ce budget pourra être révisé après les élections de mars 2014. Le tableau permet d'apprécier l'évolution à périmètre constant des 15 anciennes communes et l'impact prévisionnel de l'entrée des 3 nouvelles.

Budget Primitif simplifié en Millions d'euros	BP 2013 à 15 communes	BP 2014 à 15 communes	BP 2014 à 18 communes	Remarques
Population totale légale au 1.1.2014	188 386	188 386	248 172	+ 59 386 habitants soit +33%
Recettes de fonctionnement :	97.2	97.8	126.3	+29%
Dotation Globale de Fonctionnement	8	7.2	9.7	+2.5 M€ du fait des 3 communes entrantes mais -0.8 M€ pour les 15 communes anciennes
Impôts	50.9	53.2	69.6	+4.5% à périmètre constant de 15 communes
Compensations fiscales (dont TP)	13.5	13.4	15.8	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	18.2	18.6	24.2	+30% avec les 3 nouvelles communes
Autres recettes des usagers ou autres : pénalités de la loi SRU sur les logements sociaux, musique, loyers pépinière, ordures spéciales et valorisation des ordures, ...	6.5	6.4	7.1	
Dépenses de Fonctionnement :	97.2	97.8	126.3	
Attributions de compensations aux communes	36.6	36.9	54.8	Augmente de 37.7% à 43.4%
Reversements de péréquation (FNGIR, FPIC)	18.1	21.1	21.6	+ 3 M€ soit 16.6% à périmètre inchangé de 15 communes
Politiques déléguées à VGP (hors personnel)	25.4	25.6	32.4	Maintien à 26% des dépenses
Charges de personnel	9.8	10.2	10.4	de 10 à 8% des dépenses (synergie)
Autofinancement dégagé (dont amortissements)	7.3	5.0	7.2	Baisse de ce solde de fonctionnement de 7.5 à 5.7%
Recettes d'investissement	10.0	7.8	10	
Autofinancement dégagé	7.3	5.0	7.2	(ligne précédente)
Fonds de récupération de la TVA FCTVA	0.9	0.8	0.8	
Subventions	1.8	2	2	
Dépenses d'investissement	10.0	7.8	10	Stables malgré trois communes en plus
Emprunts = dépenses – recettes d'investissement	0	0	0	Pas d'emprunt, dette négligeable

A périmètre constant, l'effet de ciseau entre dotations et compensations fiscales en baisse (-0.9M€) et péréquations en hausse (+3M€) s'accroît et la différence conduit à une augmentation des impôts (+2.3M€) et à la baisse du solde d'autofinancement qui permet d'investir (-2.3M€).

A nouveau périmètre, les politiques déléguées à VGP ne représentent toujours que 26% des dépenses de fonctionnement (hors personnel) tandis que les reversements aux communes augmentent très sensiblement (de 38 à 43%). La baisse des dépenses de personnel de 10% à 8% traduit la synergie dégagée avec l'augmentation du périmètre.

Seule, l'augmentation de la dotation de fonctionnement due à l'entrée des 3 nouvelles communes (+2.5M€) permet de retrouver le niveau antérieur des investissements sans emprunt mais sur le nouveau périmètre. Les investissements restent limités et surtout les reports d'une année sur l'autre des montants non consommés sont très importants :

Investissements en M€	2013	2014
Report de l'année n-1	17.9	16.6
Budget primitif année n	10	10
Total budgété année n = report +BP	27.9	26.6
Reporté sur l'année n+1	16.6	

Comparaison avec St-Quentin-en-Yvelines

La comparaison des budgets permet d'analyser les différences entre les compétences communautaires et les politiques de développement de Versailles Grand Parc d'une part et de St-Quentin-en-Yvelines d'autre part :

- 40% de dépenses de fonctionnement communautaires en plus à St-Quentin-en-Yvelines pour 40% d'habitants en moins.
- Pourcentage des reversements aux communes 3 fois plus élevé à VGP.
- Investissement 8 fois plus élevé à SQY mais 400M€ de dettes (en baisse ces dernières années) contre une dette négligeable ; s'agissant d'une ville nouvelle, l'investissement et l'endettement sont loin d'être anormaux. Ceci traduit une espérance sur l'avenir et l'attractivité économique exceptionnelle de ce territoire : 108 000 emplois pour 147 000 habitants à St Quentin en Yvelines, mais seulement environ 90 000 emplois pour 248 000 habitants à VGP. Par ailleurs, la maîtrise de la dette révèle la maturité du projet communautaire.

Globalement, VGP reste une communauté de services en cours de développement tandis que SQY est une communauté de projets qui arrive à maturité

	Versailles Grand Parc à 18	St-Quentin en-Yvelines	VGP/SQY	SQY/VGP
Population totale légale 2014	248 172 habitants	146 896 habitants	1,7	0,6
Emplois totaux	Environ 90 000 emplois	108 000 emplois	1,2	0,8
Emplois par habitant	0,36 emploi/habitant	0,74 emploi/habitant	2	0,5
Nombre de communes au 1.1.2014	18 communes	7 communes		
Fonctionnement	126,3 M€	173,2 M€	0,7	1,4
+ Investissement	10,0 M€	77,8 M€	0,1	7,8
Total	136,3	251,0	0,5	1,8
Endettement	négligeable	400 M€		
Reversements aux communes	73,3 M€ (58%)	32,1 M€ (19%)	2,3	0,4
Péréquation intercommunale FPIC	2,7 M€	1,8 M€	1,5	0,7

D'autres travaux en commun pourraient renforcer l'intégration de VGP : agenda 21, plan de protection de l'atmosphère, ...

D'autres délégations de compétences devraient être débattues. De nos rencontres annuelles avec les maires de Versailles Grand Parc nous retenons, par exemple, les nouvelles compétences suivantes :

- la gestion de la vingtaine de zones d'activité économique existantes ou en projet (cf tableau des communes) sachant qu'aujourd'hui seule Satory- ouest relève de l'intérêt communautaire.
- l'aide au commerce local : toutes les communes sont confrontées à la défense du commerce de proximité et des initiatives intéressantes sont prises dans VGP (spécification précise des locaux commerciaux à Bougival, baux municipaux croissant avec le chiffre d'affaires pour installer durablement des commerçants à Toussus-le-Noble...) mais aussi ailleurs (cf article sur le commerce versaillais) ; une cellule de conseil et d'animation, capitalisant toutes les bonnes pratiques, permettrait d'en faire profiter des correspondants communaux et tous les commerçants (conseils d'installation, plans d'affaires et suivi, conseil juridique ou comptable...) en liaison avec les associations

de commerçants et la Chambre de Commerce et de soutenir VGP à la commission départementale d'aménagement commercial

- le tourisme et notamment le tourisme vert :
 - Avec l'entrée de Bougival, trois pôles touristiques couvrent de façon harmonieuse le territoire avec 3 offices de tourisme et des synergies pourraient se dégager avec des spécialisations et des réputations complémentaires :
 - Versailles et l'époque classique, le centre mondial de musique baroque
 - Bougival et son futur centre européen de la musique du 19^{ème} siècle, son tourisme fluvial et son parc nautique des bords de Seine, l'impressionnisme
 - Jouy-en-Josas et son musée de la toile de Jouy mais aussi la vallée de la Bièvre avec ses sites naturels et culturels.
 - Par ailleurs le plateau de Saclay et la Plaine de Versailles (avec le projet communautaire de l'allée royale de Villepreux) viendraient compléter les espaces du tourisme vert, valorisés par les schémas des circulations douces des communes, de VGP et du Département voire de niveau national et européen (voies vertes).